

Bulletin trimestriel
Vingt-troisième année. N° 90
2003-n°3

BELGIQUE-BELGIE

P.P.

1470 GENAPPE

6/1365

2003 - 0295
M^{me} Héraly Marcelle
allée du Jacquemart, 2/12
1400 Nivelles

LE BULLETIN

DES RETRAITÉS

Éditeur responsable :

Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire . A.S.B.L.
(M. Roger Dubois, 16, rue de Nivelles, 6181 Gouy-lez-Piéton)

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

Bulletin d'information publié par
l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire.

Association sans but lucratif.

SOMMAIRE

<u>Convocation de l'assemblée générale.</u>	2
<u>Editorial.</u>	
Une très cordiale invitation. Roger Dubois.	3
<u>Les Pensions.</u>	
Renseignements utiles en matière de pensions.	4
<u>Sur tout.</u>	
Le nouveau gouvernement fédéral.	5
Du changement à l'Exécutif de la Communauté française.	5
Des retraités qui écrivent : Raymond Horbach.	5
Santé. L'obésité.	5-6
Des retraités qui écrivent : Anne-Marie Storm.	6
Santé. Le chrome.	6
Les congés et vacances scolaires 2003-2004.	6
Les retraités qui écrivent : André Van Aelbrouck.	7
Biennale Robert Goffin.	7
Code de la route. Un fait vécu.	7
<u>Proses et poésies.</u>	
<i>Optimisme. Anne-Marie Storm.</i>	8
<i>La petite SDF. Antoine Letellier.</i>	8
<i>Ma visite au Grand Hornu. Olga Lambert.</i>	9
<i>Poésie, quand tu nous tiens. Emilie Dubrunquez.</i>	10-11
<u>Tout sur.</u>	
Tout sur les dons et donations.	12-13
<u>Pour vous et avec vous.</u>	
La journée des retraités du 21 octobre 2003.	14
L'assurance responsabilité civile, vie privée.	14
Vacances d'hiver du 21 au 28 décembre 2003.	14
L'assurance collective soins de santé.	15
<u>In memoriam.</u>	16

CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire.

Chers membres,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire qui aura lieu dans une salle de l'Internat autonome de l'Etat, rue Fief de Rognon n°13 à Nivelles

le mardi 21 octobre 2003 à 14h30.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Compte des recettes et dépenses de l'association pour l'année 2002.
2. Statuts de l'association. Adaptations requises par la loi du 2 mai 2002. Sont à adapter, à modifier ou à compléter :
 - le préambule (mentionner la date et le lieu de naissance des fondateurs) ;
 - l'article 2 (indiquer l'arrondissement judiciaire dans lequel est situé le siège social) ;
 - l'article 8 (ajouter les mots : en-dessous de dix euros, le nombre de membres ne peut être inférieur à six) ;
 - l'article 12 (nombre maximum de membres du conseil d'administration) ;
 - l'article 17 (supprimer les mots : dans le courant du deuxième semestre et ajouter in fine du deuxième alinéa, les mots : pour l'exercice nouveau ; ajouter in fine de l'article les mots : Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par la voie du bulletin de l'association et du Moniteur belge) ;
 - les articles 18 et 19 (ajouter les mots : tel qu'il a été modifié par la loi du 2 mai 2002).
3. Budget et programme de l'association pour 2004.
4. Montant de la cotisation pour 2004.
5. Nombre de membres du conseil d'administration pour la période 1.1.2004 – 31.12.2007.
6. Election de membres du conseil d'administration.
7. Remise des prix aux lauréats du concours de poésie et de prose poétique, du concours de photographies et verre de l'amitié.

L'assemblée générale est l'occasion pour vous de donner votre avis sur le fonctionnement de l'association, sur les activités qu'elle a déployées et sur ce qu'elle devrait entreprendre à l'avenir.

Nous comptons sur votre présence et vous exprimons nos sentiments dévoués.

Le conseil d'administration.

Une très cordiale invitation.

Je souhaite attirer votre attention sur la journée automnale des retraités du mardi 21 octobre 2003 organisée par l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire.

Comme chaque année, cette journée aura lieu à Nivelles.

La journée se déroulera en deux temps.

Avant-midi, exposé par un médecin spécialiste sur un sujet qui intéresse tous les retraités, exposé plein de judicieux conseils à suivre pour bien vieillir.

Après-midi, immédiatement après le dîner offert aux participants, se tiendra l'assemblée générale de l'association. L'ordre du jour de cette réunion a été fixé compte tenu des dispositions de la nouvelle loi sur les associations sans but lucratif.

C'est ainsi qu'un point de cet ordre du jour est consacré aux adaptations statutaires requises par la loi susdite. Les statuts actuels sont tels que ces adaptations sont peu nombreuses.

Un autre point important de cette assemblée générale : l'élection de plusieurs membres du conseil d'administration. A cet égard, je précise que, pour être élu ou réélu au sein du conseil d'administration, il faut être présent à l'assemblée générale. Ceci vaut pour tous, y compris les retraités qui ont posé leur candidature par écrit.

Avec tous les membres du conseil d'administration, je vous invite très cordialement à participer à cette journée du 21 octobre 2003.

Roger Dubois
Président

LES PENSIONS

Renseignements utiles en matière de pensions.

Dans le numéro 82 de ce bulletin, a été publiée la liste des bureaux de renseignements de l'administration des pensions auxquels il convient de s'adresser pour tout ce qui concerne le droit à la pension, la révision du montant de base de celle-ci, le cumul d'une pension avec une activité lucrative.

Voici une liste complémentaire d'adresses utiles.

Pour ce qui est du paiement de la pension, de l'indexation du montant de la pension, des retenues sociales, des retenues fiscales, des fiches fiscales, il convient de s'adresser au Service central des dépenses fixes, 30, avenue des Arts à 1040 Bruxelles.

Ce service possède un numéro général de téléphone : 02.233.70.10 et les numéros de téléphone ci-après :

02.233.70.36 pour demander un duplicata de fiche ou signaler un paiement non reçu ;

02.233.70.29 pour signaler un décès ;

02.233.71.97 pour se renseigner sur un montant d'arriéré ;

02.233.79.09 pour signaler un changement d'adresse.

Qui désire rendre visite à ce service doit s'adresser au 80, rue d'Arlon à Bruxelles. Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16 heures.

Une autre adresse utile est celle du service de médiation des pensions, boulevard Simon Bolivar, 30, bte 5, 1000 Bruxelles.

Téléphone : 02.208.31.33

Quel que soit son âge, quelle que soit son ancienne fonction, tout(e) retraité(e) peut participer à la rédaction de ce bulletin. Une poésie, un texte de prose poétique, un texte en prose, etc..

Le nouveau gouvernement fédéral.

La Belgique a un nouveau gouvernement fédéral.

Il compte quinze ministres et six secrétaires d'Etat qui appartiennent à cinq partis politiques.

Les 15 ministres sont 4 PS, 4 VLD, 3 MR, 3 SPA et 1 Spirit.

Les 6 secrétaires d'Etat sont 2 MR, 2 SPA, 1 VLD et 1 PS.

Les ministres et secrétaires d'Etat ont prêté serment respectivement le samedi 12 juillet et le lundi 14 juillet 2003.

Du changement à l'Exécutif de la Communauté française.

Le gouvernement de la Communauté française vient d'être modifié.

Un ministre de ce gouvernement a été renvoyé à son échevinat et un autre a été aspiré au gouvernement fédéral. Ils ont été remplacés par trois ministres. De sorte qu'aujourd'hui le gouvernement de la Communauté française compte à nouveau 8 ministres. En quatre ans, ce gouvernement a donc vu défiler 14 ministres.

Des retraités qui écrivent : Raymond Horbach.

Raymond Horbach, directeur honoraire de l'Ecole normale de l'Etat à Nivelles, a publié plusieurs études relatives à l'histoire de la ville de Nivelles.

La plupart de ces études sont reprises sur près de 200 pages du dernier volume des Annales de la Société d'archéologie et d'histoire de Nivelles (tomes 28 et 29, juin 2003) que l'on peut se procurer au musée de Nivelles (tél : 067.88.22.80).

Une autre de ses études, consacrée à l'école d'adultes de Nivelles au 19ème siècle, a été publiée dans le numéro 20 (mai 2003) du Cercle d'histoire de Braine-le-Château (s'adresser au n° tél : 02.366.05.29)

Santé. L'obésité.

L'Organisation mondiale de la santé considère que le problème du surpoids est devenu en quelques décennies un réel problème de santé publique.

Les pays européens présentent une progression constante du nombre de personnes obèses dans la population adulte et le phénomène tend à se développer parmi les jeunes.

Mais qui est en surcharge pondérale ? Pour définir la surcharge pondérale, on utilise l'indice de masse corporelle (IMC) qui se calcule sur base du poids (en kilos) et de la taille (en m).

$$\text{IMC} = \frac{\text{poids}}{\text{taille} \times \text{taille}}$$

Les valeurs de l'IMC reprises au tableau ci-après permettent de situer la classe pondérale à laquelle on appartient.

IMC	POIDS
18,5 – 24,9	normal
25 – 29,9	surcharge
30 – 34,9	obésité modérée
35 – 39,9	obésité sévère
>40	obésité morbide

Pour être correct, il convient de tenir compte de l'âge de la personne. Celui-ci influence l'indice de la masse corporelle vers le haut. Ainsi, on parle de poids normal pour les 55-64 ans qui ont un IMC de 23-28 et pour les plus de 65 ans avec un IMC de 24-29.

Les retraités qui écrivent : Anne-Marie Storm.

Anne-Marie Storm, dont nous publions régulièrement des poésies, vient d'obtenir pour son recueil de poèmes intitulé "Feuilles", la médaille d'Or internationale décernée par l'Académie européenne des Arts de Gembloux.

Santé. Le chrome.

Le chrome est un minéral ou oligo-élément indispensable au bon fonctionnement du corps humain. Son activité biologique a été découverte en 1955. Il est aujourd'hui établi que le chrome agit positivement sur le métabolisme des glucides. Les quantités nécessaires à l'organisme humain sont très faibles.

Néanmoins, il est bon de savoir que les aliments les plus riches en chrome sont les céréales complètes, la levure de bière, les moules, les viandes rouges, le foie, le poivre noir, les dattes, les pommes de terre et les fromages à pâte dure.

Les congés et vacances scolaires 2003-2004.

Fête de la Communauté française : le 27 septembre.

Vacances de la Toussaint : du 27 octobre au 31 octobre.

Le mardi 11 novembre.

Vacances de Noël : du 22 décembre au 2 janvier.

Vacances de carnaval : du 23 février au 27 février.

Vacances de Pâques : du 5 avril au 16 avril.

Le 01 mai.

Le 20 mai.

Le 31 mai.

Les retraités qui écrivent : André Van Aelbrouck.

André Van Aelbrouck, directeur général honoraire au Ministère de la Culture, vient de publier un nouvel ouvrage aux Editions littéraires Clé.

Le livre "Blanche et noire sont les couleurs de la vie" est un essai socio-philosophique branché sur notre vie : chaque jour contient du blanc et du noir à proportions variables. L'auteur nous livre des réflexions très libres sur notre vie, nos relations aux autres, nos problèmes de société.

Les propos sont souvent graves tout en apportant un peu de clarté dans le brouillard et la complexité de nos vies.

Cet ouvrage compte 280 pages. Il est vendu en librairie au prix de 25 euros. Vous pouvez commander l'ouvrage au prix de 20,25 euros à Cefal, boulevard Frère-Orban, n°31 à 4000 Liège.

Biennale Robert Goffin.

La fondation Nausicaa organise un concours de poésie dénommé Biennale Robert Goffin. La participation à ce concours est gratuite.

Les participants doivent adresser pour le 31 mars 2004, en trois exemplaires dactylographiés, un poème ou ensemble de poèmes, comportant au moins quatre cents vers.

Le montant du prix est de 3700 euros.

Le règlement du concours peut être obtenu auprès de la secrétaire du jury Madame Balseau, chaussée des Gaulois, 2, bte 11, 1300 Wavre. Tél : 010.22.51.44.

Code de la route. Un fait vécu.

Un abonné de ce bulletin vient de nous rapporter un fait vécu. Des autos stationnent régulièrement sur son trottoir, voire devant l'entrée de son garage. A la lettre qu'il a adressée au bourgmestre de sa commune, il a reçu de celui-ci la réponse que voici :

" Il n'est évidemment pas normal que votre voisin s'installe sur votre trottoir et qui plus est, pour procéder au nettoyage de son véhicule. Si l'intéressé avait un minimum de sens de la vie en société et plus simplement de civisme, il s'abstiendrait de tels agissements. Vous réalisez cependant qu'il est difficile que je fasse intervenir la police dans une situation similaire alors qu'en raison du nombre limité d'agents dont nous disposons, la police parvient difficilement à faire face à tous les actes répréhensibles (agressions, vols, vandalisme...) "

Et notre abonné de poser la question : n'est-ce pas là l'origine du climat d'insécurité dont on se plaint un peu partout ?

PROSES ET POÉSIES

Les textes publiés ci-après ont été écrits par des retraités pour " Le Bulletin des Retraités "

Optimisme.

*Quand je vois les oiseaux qui dans l'air bleu s'élancent,
Je voudrais avec eux chasser le moucheron,
Planer sur l'aile du vent, braver le ciel immense,
Effleurer l'arc-en-ciel et croiser le héron.*

*Mais je suis comme rivée au sol gris d'ici-bas
Et ne puis en changer car c'est ma destinée.
Je ne suis pas pigeon, c'est là mon embarras,
Je dois faire mon deuil d'une folle envolée !*

*La raison, par bonheur, rappelle à ceux qui rêvent
Que la vie est prodigue de tous ses agréments ;
Il suffit d'être prêt à prendre la relève
Et capter les plaisirs qui s'offrent continûment.*

*Il faut rêver, bien sûr, et, ne vous en déplaise,
J'en fais ma religion et mon loisir constant ;
Mais, gardez cependant les deux pieds dans la glaise,
Vous y trouverez bien matière à contentement.*

Anne-Marie Storm (Bruxelles)

Petite SDF.

*Près de la sortie
Des caddies
Du grand magasin,
Chaque matin
Une fillette
Fluette,
Aux grands yeux
Cernés de bleu,
Tend sa menotte
Si petiotte
Vers des clients
Indifférents.
Sous la pluie,
Sans parapluie,
Dans le vent
Décoiffant,
Sous le soleil
Qui la réveille,
Chaque matin,
Près du grand magasin,
A la sortie
Des caddies,
La fillette
Seulette
Sourit tristement
Aux gens
Qui la regarde,
Elle, si peu bavarde.
Quelquefois,
Elle reçoit
Une pièce
Offerte avec gentillesse.
Alors, ses grands yeux
Cernés de bleu,
Brillent,
Pétillent ;
Timide, elle sourit
Et murmure " Merci ".*

Antoine Letellier (Gembloux)

Ma visite au Grand Hornu.

" LE GRAND HORNU " est devenu un site à double aspect : un patrimoine exceptionnel d'archéologie industrielle auquel est venu s'ajouter le MAC'S (Musée des Arts contemporains de la Communauté française) ouvert au public depuis le 15 septembre 2002.

L'histoire de Hornu commence avant la Révolution française, quand l'abbaye de Saint-Ghislain, propriétaire du sol, cède à une petite entreprise le droit d'exploiter le sous-sol minier.

C'est certes, Henri De Gorge, un négociant du Nord de la France qui, entre 1810 et 1830, pense et conçoit le complexe remarquable du Grand Hornu, exemple unique d'urbanisme fonctionnel sur le continent européen au début de la grande ère d'industrialisation.

Après l'acquisition en 1810 de la concession houillère, De Gorge dynamise le charbonnage dont il accroît considérablement la production. Il fait également ériger de nouveaux bâtiments qui abritent des ateliers où, utilisant le charbon extrait, on fabrique des machines à vapeur, des locomotives, on travaille le bois dont on a besoin dans les mines, on répare les outils et même, pendant un moment, on produit du sucre de betteraves.

Réceptif à l'innovation technique, il utilise dès 1829, le chemin de fer pour relier la mine au canal.

Les rails permettent aux chevaux de tirer plus facilement les trains de wagonnets de charbon destiné à l'exportation. Quand la locomotive remplace le cheval-tracteur, le Grand-Hornu en fabriquera sur place !

En capitaine d'entreprise avisé, De Gorge souhaite attirer une main-d'œuvre nombreuse et fidèle avec un cadre industriel attrayant et du logement près du lieu de travail.

C'est la naissance de la cité ouvrière (" le Coron ") du Grand-Hornu, un modèle pour l'époque.

Pour réaliser son rêve, il a recours en 1826, au savoir-faire de Bruno RENARD, architecte tournaisien de renom. Celui-ci érige un complexe à la fois beau et fonctionnel, représentatif du début du 19^{ème} siècle.

Les bâtiments en style néo-classique, ponctués d'arcades, de frontons et de fenêtres en demi-lunes bordent deux cours : l'une vaste et ellipsoïdale, l'autre carrée et plus petite.

On y trouve les magasins, écuries, ateliers de construction, fonderie de fer et de cuivre, fourneaux au coke et bureaux d'ingénieurs.

La cité De Gorge avec ses quelque 425 maisons ouvrières, chacune pourvue d'un jardin, est voisine du complexe industriel.

L'ensemble communautaire est complété par une école, une bibliothèque, un établissement de bains, une salle de fêtes et même un hôpital.

Ce que nous voyons maintenant est un patrimoine architectural aménagé dans un environnement embelli, sans fumées, sans cette poussière noire qui recouvre tout, sans terrils fumants où s'entassent des déchets de charbon.

Resté en activité jusqu'en 1954, le charbonnage est longtemps laissé à l'abandon pour être restauré en 1971 et devenir, en 1989, propriété de la Province du Hainaut.

C'est sur ce site que le présent rejoint le passé avec l'implantation du MAC's à l'architecture partiellement rénovée ou nouvellement construite.

Espace touristique culturel et scientifique, le musée possède une collection d'envergure internationale qui s'articule autour des thèmes de l'architecture, de la poésie et de la mémoire.

Les œuvres sont visibles lors d'expositions temporaires dont nous aurons l'occasion de découvrir le second volet d'un dyptique et intitulé "LE BEAU CORPS DE LA MEMOIRE " qui fait suite à la première exposition "L'HERBIER ET LE NUAGE ".

Une exposition intimiste, dépouillée qui propose de saisir chaque objet à travers le poème de la mémoire.

Une introspection personnelle induite par des œuvres classées en trois sections : l'arbre, le reliquaire et l'archive.

Une invitation à entrer sans heurt dans le domaine de la création contemporaine où les artistes d'aujourd'hui créent pour transmettre leurs souvenirs et leurs émotions.

Olga Lambert (Bruxelles)

Poésie, quand tu nous tiens...(numéro 4).

Cette fois, je m'en tiendrai à deux pages (vacances ! et j'ai tant à lire, à l'ombre, quand la canicule le permet, notamment pour découvrir ou retrouver des poètes oubliés, belges et français, on y reviendra...)

Tout d'abord, pardonnez à la machine ses petites distractions : n°89, 2e trim 2003 :

p7 dernière ligne : mâts

p8 17e ligne : langage

21e ligne : muet, notons

p8 7e vers dans " Apparition " : s'enivrait

p10 11e ligne vers le haut : langage

L' h i a t u s, l' " e " muet, toujours de la théorie, des interdits !! Appliquons, appliquons !

Ecartons-nous des énoncés stricts et versifions allègrement en F A T R A S I E par exemple...

Est-ce un pays ? Non, une rêverie issue du moyen âge .

Ce sens fut conservé jusqu'au 17e siècle, pour une courte pièce en vers incohérents et amphigouriques (embrouillés).

Le genre, lyrique et burlesque semble être né dans la France du 13e siècle déjà (notamment : Philippe de Beaumanoir, sénéchal du Poitou).

Le fatras (1327 Watriquet) au sens commun du terme est un amas confus de choses concrètes (ex . une chambre d'enfant en désordre !, le repaire d'un poète dépassé par la fuite des jours...) ce qui débouche sur fatrasser, s'occuper à des niaiseries, fatrasserie, recueil de fatras !!, fatrasseur ou, celui qui fatrasse (créneau accessible à tous !).

Dans l'abstraction, le fatras est le style confus et insipide, ce que François Marie AROUET détestait...

En poésie, le fatras fut déclaré possible quand il avait du sens et impossible quand il était sot.

Au pays de la Poésie, classique contemporaine (ne disons pas "moderne", tout ne l'a-t-il pas été ?), le F A T R A S s'est réinstallé et se défend bien.

NB : choisissez peut-être le fatras impossible pour plaire à ceux qui se réclameraient du surréalisme... !

Ce genre d'origine picarde s'organise en 13 vers :

un distique suivi d'un onzain, le tout sur 2 rimes A et B, selon le mètre (nombre de syllabes poétiques) du distique.

Le distique est emprunté (puis magnifié, on l'espère) à un auteur actuel que l'on aime (avec son consentement de préférence ou pour lui en faire la surprise) ou à soi-même (tiens donc !) ou, mieux, à un "grand" reconnu par le Temps.(anthologies, tradition orale). Il faut donc citer l'auteur, l'œuvre, l'extrait.

L'onzain se distribue ensuite. C'est le fatras enté, greffé sur son distique (et non hanté par des remords...)

A* B* A* A B A A / B B A B A B*

(/ césure porteuse de silence...)

(schéma à mémoriser pour la rédaction en train !)

Les vers notés A* sont ≡ (signe d'identité en math.), B* de même.

Le fatras apparaît donc comme un exemple d'illustration et d'organisation de la strophe ou stance (stanza), sur 2 rimes.

Une forme simplifiée typographiquement est : A A B A A B / B A B A B.

Le neuvain se place entre les termes du distique d'inspiration.

Le tout n'est alors qu'un ONZAIN mais l'on s'en contente et l'on souligne ou imprime en gras, les termes du distique A B.

Un fatras a pour rôle de présenter un auteur ou de le rappeler à la mémoire du lecteur, par le truchement de la récitation par exemple, d'en préciser la personnalité, les œuvres marquantes sans pour autant les citer, l'époque et ses mœurs...

Bibliographie :

- "Le temps sublimé" de Vital Heurtebize pour l'emprunt de distiques ;
- "Dictionnaire de poésie et de rhétorique" - Henri MORIER ;
- "La poésie au féminin" (recueil de fatras ! !) de Gérard Laglenne dit l'OURS des Pyrénées, mon Maître .. en poésie.

Consultons le recueil de fatras de Gérard Laglenne, intitulé "La poésie au féminin ou...double corde sur la lyre "

(Les Presses littéraires – second trimestre 2000)

(Pardon, Messieurs, de vous ignorer ici !)

On y trouve, à la "table des poètes ", sur 36 prénoms de femmes, du 12e au 21e siècle :

Marguerite de Navarre (1492-1549 déjà !)

Madelaine de Scudéry (1607-1701)

Marceline Desbordes-Valmore (1786-1859)

Louise Michel (1830-1905)

Marie Noël (1883-1967)

Hermine Venot – Focké (1901-2002 !) prince des poètes, présidente honoraire de l'Académie des Poètes classiques de France

Aline Morzier, présidente actuelle du Cercle romand de Poésie classique (Suisse)

et j'en passe .. 47 autres " poétesses " selon l'expression discutée.

Un exemple : de Rosemonde Gérard 1871-1933, épouse d'Edmond Rostand ! – auteur de 2 recueils :

" Les pipeaux " (à 18 ans) et "Les papillottes "

-extrait de "L'éternelle chanson " : un DISTIQUE :

" Lorsque tu seras vieux et que je serai vieille,

Lorsque mes cheveux blonds seront des cheveux blancs... "

Entre ces 2 vers, le poète étire un fatras, reprenant par exception 6 vers de "L'éternelle chanson ". Le voici :

" Lorsque tu seras vieux et que je serai vieille,

Au mois d'avril, dans le jardin qui s'ensoleille,

Nous irons réchauffer nos vieux membres tremblants,

Et tu répéteras que je reste pareille

A celle qui soudain te titillait l'oreille

Si tu t'assoupissais sous des cieux trop brûlants...

Puis, quand j'aurai redit les petits mots troublants

Qui dans mon cœur de femme ont toujours fait merveille,

Avec des petits yeux attendris et brillants

Nous nous regarderons, assis sous notre treille,

Lorsque mes cheveux blonds seront des cheveux blancs...

Feuilletons à présent " Le temps sublimé " de Vital Heurtebize, président actuel de la Société des Poètes français, de Paris - Editions Nouvelle Pléiade – PARIS :

" Te voici donc ma ville !... " en 6 quatrains de rimes croisées.

Cueillons le deuxième distique du troisième quatrain :

Un vacillement bleu léchait la dalle grise

De tes pavés de sable où s'effaçaient mes pas.

Emilie Dubrunquez (Cuesmes)

Tout sur les dons et donations.

Larousse définit «don» comme «l'action de donner quelque chose que l'on possède » et « donation » comme « l'acte juridique par lequel une personne (le donateur) transmet irrévocablement et sans contrepartie un bien à une autre personne (le donataire) qui l'accepte ».

« Faire un don » et «faire une donation » sont deux expressions pour signifier qu'une personne transmet quelque chose à une autre personne.

On parle de donation lorsque le transfert du bien requiert un acte écrit. On parle de don lorsque le bien transmis est de moindre importance, lorsque ce transfert peut se faire sans avoir fait l'objet d'un acte écrit, lorsque ce transfert peut être réalisé par la donation de la main à la main. On parle ainsi de don manuel.

Le don manuel.

Le donateur (celui qui donne) met le donataire (celui qui reçoit) immédiatement et irrévocablement en possession du bien donné. Le donataire prend immédiatement possession du bien donné et l'emporte.

Le don manuel ne peut porter que sur des biens matériels, autrement dit des biens meubles (par exemple : tableaux, meubles, bijoux) et des titres au porteur (par exemple : bons de caisse au porteur, billets de banque). Les titres nominatifs ne peuvent pas être transmis par un simple don manuel.

Le don manuel peut être assorti de conditions, par exemple, la charge pour le donataire de s'engager à donner, à faire ou ne pas faire telle chose en faveur du donateur ou d'une tierce personne. Bien entendu, des conditions impossibles à remplir ou contraires aux bonnes mœurs sont considérées nulles et non avenues.

Le don manuel ne requiert aucun écrit. Toutefois, un écrit est recommandé en vue de l'administration de la preuve si le don manuel est contesté ultérieurement. Cet écrit est utile pour le donateur notamment pour l'exécution et la preuve des conditions fixées. Cet écrit est utile également pour le donataire lorsque les héritiers du donateur contestent le don.

Pour établir la preuve qu'un don manuel a eu lieu, il suffit d'une lettre du donateur au donataire dans laquelle il confirme le don manuel. Cette lettre doit être rédigée et envoyée après le don manuel réalisé. Il est même indiqué d'envoyer cette lettre par recommandé avec apposition du cachet de la poste sur le papier à lettre.

La donation.

On distingue trois sortes de donations :

- a) la donation entre vifs ;
- b) la donation testamentaire ;
- c) la donation contractuelle.

La donation entre vifs. Il s'agit du contrat par lequel celui qui donne se dessaisit immédiatement de la chose donnée en faveur de celui qui la reçoit et qui l'accepte. Dans la donation entre vifs, celui qui donne et celui qui reçoit sont tous les deux en vie.

La donation testamentaire. Dans ce cas, les effets de la donation sont retardés jusqu'à une date déterminée, le plus souvent le décès du donateur.

La donation contractuelle. C'est celle qui se fait par contrat de mariage.

La donation est consacrée par un acte notarié, rédigé par un notaire devant un autre notaire ou devant deux témoins.

L'acte sera ensuite enregistré. Le donataire devra payer des droits de donation lors de cette opération.

La donation est, en principe, irrévocable sauf dans trois cas bien définis :

- 1) en cas de non-respect par le donataire, des charges, valables et licites, imposées par le donateur ;
- 2) en cas d'ingratitude du donataire ;
- 3) en cas de survenance d'un enfant alors qu'au moment de la donation, le donateur n'avait aucun descendant.

Il convient d'ajouter que les donations entre époux sont toujours révocables lorsqu'elles sont faites pendant le mariage.

La personne donataire.

La personne qui reçoit un don ou une donation peut être une personne physique ou une personne morale.

La nouvelle loi sur les associations sans but lucratif stipule, dans son article 26 :

“Art 16.- A l'exception des dons manuels, toute libéralité entre vifs ou testamentaire au profit d'une association doit être autorisée par le Roi. Néanmoins, cette autorisation n'est pas requise pour l'acceptation des libéralités dont la valeur n'excède pas 100.000 EUR.

Le montant visé à l'alinéa 1^{er} est adapté au premier janvier de chaque année à l'indice des prix à la consommation du mois d'octobre de l'année précédente. L'indice de départ est celui du mois d'octobre 2001.

L'adaptation du montant est effectuée conformément à la formule suivante : le nouveau montant est égal au montant de base multiplié par le nouvel indice et divisé par l'indice de départ. Le résultat est arrondi à la dizaine supérieure.

Le montant adapté est publié au Moniteur belge au plus tard le 15 décembre de chaque année.”

POUR VOUS ET AVEC VOUS

Cette rubrique est consacrée aux activités mises sur pied à l'intention des retraités par l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire et par l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités.

La journée des retraités du 21 octobre 2003.

Chaque année à la mi-octobre, l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire organise à Nivelles la journée automnale des retraités.

Elle aura lieu en 2003, le mardi 21 octobre.

Elle débutera à 10h30.

Avant-midi, exposé par un médecin spécialiste sur un sujet qui intéressera tous les retraités. Réponses à toutes les questions qui seront posées. Ce sera très intéressant.

A midi trente, interruption pour le dîner. Celui-ci sera offert gratuitement à tous les participants.

Après-midi, après le dîner, assemblée générale de l'association et remise des prix aux lauréats du concours de poésie et de prose poétique et aux lauréats du concours de photographies.

Les personnes qui désirent participer à cette journée sont invitées à s'inscrire, avant le 14 octobre 2003, auprès de M. Roger Dubois, directeur général honoraire au ministère de l'Education nationale, 16, rue de Nivelles, 6181 Gouy-lez-Piéton en indiquant leur nom, prénom et adresse complète.

L'inscription est gratuite. Elle est obligatoire.

Les personnes inscrites recevront les renseignements complémentaires.

L'assurance responsabilité civile, vie privée.

L'assurance responsabilité civile, vie privée est l'une des assurances pour lesquelles notre association a obtenu pour ses membres auprès de la SMAP des conditions particulières avantageuses.

Cette assurance garantit la responsabilité civile extra-contractuelle qui pourrait incomber aux assurés sur base des législations et réglementations belges ou étrangères pour tous les faits, actes ou omissions de la vie privée ayant causé des dommages à un tiers.

Vacances d'hiver du 21 au 28 décembre 2003.

L'association sans but lucratif "Family class" propose aux membres de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire de participer aux vacances d'hiver qu'elle organise du 21 au 28 décembre 2003.

Il s'agit d'un séjour à Areches, à 30 km d'Albertville, dans un superbe village de vacances tout confort : chambres spacieuses et modernes, espace sport et détente, bar, salon, espace animations, grande salle à manger très conviviale. Pistes de ski à 700 mètres, altitude de 1080 à 2400 mètres.

Prix : 363 euros comprenant le voyage en car, la pension complète et taxe de séjour, buffet varié chaud et froid (matin, midi, soir), buffet de desserts et fromages, repas de réveillon de Noël et la navette bus pour le village et les pistes. Pour la pratique du ski alpin, supplément à prévoir.

Pour renseignements et inscriptions adressez-vous à M. J.P Charlier, 28 , La Voie qui Monte à 5020 Malonne. Tél : 081.44.51.78.

L'assurance collective soins de santé.

L'assurance collective soins de santé, organisée depuis 1985, permet à tous ceux et toutes celles qui y ont adhéré de réduire à leur plus simple expression les frais d'une hospitalisation éventuelle.

Il convient de rappeler que les actifs, affiliés à l'assurance collective soins de santé (contrat signé par l'association pour la promotion du service social), sont –doivent être- transférés d'office au contrat signé par l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités, dès qu'ils sont admis à la pension. Ces deux contrats sont complémentaires ; les dispositions qu'ils comportent sont identiques.

Toutefois, le retraité, qui n'était pas affilié à l'assurance collective soins de santé lorsqu'il était à l'activité peut encore adhérer à cette assurance s'il est âgé de moins de 65 ans. Il le peut grâce au contrat signé par l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités.

Pour obtenir un formulaire, il vous suffit d'adresser une demande accompagnée d'un timbre de 41 cents à M. Roger Dubois, directeur général honoraire, 16 , rue de Nivelles à 6181 Gouy-lez-Piéton. Il convient de préciser dans votre demande vos noms, adresse complète, date de naissance, service ou établissement auquel vous étiez affecté au moment de votre mise à la retraite. Il n'est pas donné suite aux demandes incomplètes.

Si vous publiez un roman, un recueil de poésies, une monographie, etc, signalez-le à la rédaction de ce bulletin. Ajoutez quelques commentaires sur l'oeuvre publiée.

IN MEMORIAM

- Le 28 mars 2003, est décédé Léon BARZIN, né le 20 novembre 1921, secrétaire de direction honoraire à l'Athénée royal de Spa. Ses funérailles ont eu lieu à Spa le 31 mars 2003.
- Le 1 avril 2003, est décédé Jean HENNERICY, né le 19 juillet 1913, instituteur primaire honoraire à l'Athénée royal de Mons.
- Le 22 avril 2003, est décédé Lucien BELOT, né le 30 décembre 1930, chef d'atelier honoraire à l'Athénée royal de Jumet.
- Le 31 mai 2003, est décédé Marc SCHELLINCK, né le 10 février 1934, professeur honoraire d'éducation physique à l'Athénée royal Riva Bella de Braine l'Alleud.
- Le 10 juin 2003, est décédé Michel DEBAUQUE, né le 8 novembre 1934, professeur honoraire à l'Institut des traducteurs et interprètes de l'Etat à Bruxelles. Ses funérailles ont eut lieu à La Louvière.
- Le 18 juin, est décédée Jacqueline LIBYNS, épouse de Freddy KIN, née le 30 mars 1932, inspectrice honoraire de l'enseignement. Ses funérailles ont eu lieu à Tournai.
- Le 7 juillet 2003, est décédé Octave LEFÈVRE, né le 1 septembre 1915, professeur honoraire à l'Institut technique de l'Etat à Morlanwelz. Ses funérailles ont eu lieu à Mons.
- Le 13 juillet 2003, est décédé l'abbé Henri VOLVERT, ancien professeur de religion à l'Athénée royal de Bastogne. Il était âgé de 89 ans.
- Le 22 juillet 2003, est décédé Joseph FRANCO, né le 22 février 1932, chef d'atelier honoraire à l'Ecole secondaire d'enseignement spécial de Nivelles.
- Le 30 juillet 2003, est décédé Alphonse MOTTET né le 5 mars 1923, professeur honoraire à la Faculté des sciences agronomiques de l'Etat à Gembloux.
- Le 3 août 2003, est décédé André LOUIS, né le 16 décembre 1932, ancien professeur à l'Athénée royal d'Enghien et à l'Enseignement à distance de la Communauté française.
- Le 5 août 2003, est décédé André VANDEGANS, né le 21 juin 1921, professeur ordinaire honoraire à l'Université de l'Etat à Liège.
- Le 10 août 2003, est décédé Marcel PESLEUX, directeur honoraire de l'Institut supérieur d'architecture de l'Etat à La Cambre (Bruxelles). Ses funérailles ont eu lieu le mercredi 13 août 2003.
- Le 25 août 2003, est décédée Renée COIBION, née le 21 février 1930, ancien professeur de religion au Lycée d'Etat de Vieux-Genappe et à l'Ecole moyenne d'application annexée à l'Ecole normale de l'Etat à Nivelles. Ses funérailles ont eu lieu le vendredi 29 août à Loupoigne.

Le président, le vice-président, la secrétaire, le trésorier et les membres du conseil d'administration de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire prennent part au deuil des familles des disparus et présentent aux membres de celles-ci leurs sincères condoléances.

Si vous avez connaissance du décès d'un ancien membre du personnel des services et établissements d'enseignement de l'Etat en Communauté française et en Communauté germanophone, adressez les renseignements utiles (nom, prénom, date de naissance, ancienne fonction, date du décès, lieu des funérailles, etc.) au président de l'association.

Quatre euros pour un an

POUR VOUS ABONNER

au bulletin trimestriel de l'Association pour la promotion de la retraite
active, fraternnelle et solidaire

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

il vous suffit de verser quatre euros au compte **000-1337646-16**
de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire
à 1400 Nivelles,

et vous recevrez les bulletins de l'année qui paraîtront à partir de la date de
votre versement .

Responsable de la rédaction: M. Roger Dubois

Responsable de l'expédition : M. Henri Vets